

PERMIS ENVIRONNEMENT

AVIS

Recours – Décision du Gouvernement wallon

Le Collège communal informe la population que le recours introduit auprès du Gouvernement wallon contre la décision d'octroi d'un permis d'environnement

À IGRETEC – Intercommunale pour la gestion et la réalisation d'Etudes Techniques et Economiques SC – Boulevard Pierre Mayence 1 à 6000 CHARLEROI

Pour un établissement sis sur la commune de Mont-Sainte-Geneviève sise Rue du Village à 6540 Mont-Sainte-Geneviève

Et ayant pour objet ***le maintien en activité de l'exploitation de la Station d'épuration***

A fait l'objet d'une décision du Gouvernement wallon dans les délais impartis, en vertu de laquelle le permis unique est accordé.

Toute personne intéressée peut consulter ce recours ou le document qui en tient lieu :

Administration communale de Lobbes : sur rendez-vous préalable au Service Environnement, pôle cadre de vie – Rue de la Station 2 à 6540 Lobbes

Quand?

du 12/08/2026 au 01/09/2026 – chaque jour ouvrable pendant les heures de services :

Du lundi au vendredi De 8h30 à 12h

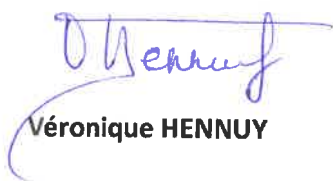
Toute personne souhaitant rencontrer la conseillère en environnement doit prendre rendez-vous auprès du Service environnement. Tél.: 071/59.77.79 & @: environnement@lobbes.be ou service urbanisme urbanisme@lobbes.be

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier conformément aux dispositions des articles D.10 à D.20-18 et R.17 du livre 1er du Code de l'environnement.

A Lobbes, le 12/08/2026.

Par le COLLEGE COMMUNAL,

La Directrice Générale, ff


Véronique HENNUY



Le Bourgmestre,


Steven ROYEZ